

BOLIDEN LIMITÉE

Avis de changement important

Article 75(2) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.O. 1990, c. S.5,
en sa version modifiée (la « Loi de l'Ontario »)

Article 85(1) de la *Securities Act*, R.S.B.C. 1996, c. 418,
en sa version modifiée (la « Loi de la Colombie-Britannique »)

Article 118(1) de la *Securities Act*, S.A. 1981, c. S-6.1,
en sa version modifiée (la « Loi de l'Alberta »)

Article 84(1) de la *The Securities Act, 1988*, S.S. 1988, c. S-42.2,
en sa version modifiée (la « Loi de la Saskatchewan »)

Article 81(2) de la *Securities Act*, R.S.N.S. 1989, c. 418,
en sa version modifiée (la « Loi de Nouvelle-Écosse »)

Article 76(2) de la *The Securities Act*, R.S.N. 1990, c. S-13,
en sa version modifiée (la « Loi de Terre-Neuve »)

RUBRIQUE 1 ÉMETTEUR ASSUJETTI

Boliden Limitée
3300, Bloor Street West
West Tower
Bureau 1500
Toronto (Ontario)
M8X 2X2

Téléphone : (416) 364-2727

RUBRIQUE 2 DATE DU CHANGEMENT IMPORTANT

Le 18 mai 2001

RUBRIQUE 3 COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 18 mai 2001, un communiqué de presse a été émis par l'intermédiaire de Canada NewsWire Ltd. et fourni aux bourses, aux organismes de réglementation des valeurs mobilières et aux médias financiers canadiens. Un exemplaire du communiqué de presse se trouve ci-joint à l'annexe A.

RUBRIQUE 4 RÉSUMÉ DU CHANGEMENT IMPORTANT

Boliden Limitée (la « Société ») a annoncé aujourd'hui les initiatives suivantes ayant pour but de rétablir sa solidité financière et sa souplesse en matière d'exploitation :

- a) un placement de droits d'actions ordinaires de 1,14 G SEK (114 M\$ US) à 2 SEK par action ordinaire auprès des actionnaires actuels de la Société, garanti par des

engagements de souscription de certains actionnaires (les « actionnaires engagés ») et des engagements de soutien de certains actionnaires engagés ainsi que de certaines institutions financières, sociétés et associations et de certains syndicats et fonds suédois (le « consortium de soutien »), dont le produit servira à financer l'exploitation de la Société (le « placement de droits »);

- b) un placement d'actions ordinaires de 1,5 G SEK (150 M\$ US), au prix de 2 SEK chacune, dont une tranche de 0,5 G SEK (50 M\$ US) est garantie par des engagements d'achat de certains membres du consortium de soutien ainsi que de certaines institutions financières et certains fonds suédois (le « consortium de garantie ») et dont le solde est dirigé vers certains prêteurs de la Société (les « prêteurs »), dont le produit servira à réduire la dette bancaire de la Société, y compris les pertes qui seront subies au moment de la liquidation de ses contrats de couverture du change (le « placement dirigé »);
- c) une proposition soumise aux prêteurs de la Société en vue de refinancer et de restructurer le reste de la dette bancaire de celle-ci aux termes d'une nouvelle facilité de crédit, dont les modalités tiendront compte de la solidité financière accrue de la Société qui résultera du placement de droits et du placement dirigé.

Ces initiatives sont mutuellement conditionnelles.

Les actionnaires qui exercent tous leurs droits dans le cadre du placement de droits pourront acheter des actions ordinaires supplémentaires au prix de 2 SEK chacune. Les demandes d'achat d'actions supplémentaires des actionnaires qui ne pourront être satisfaites au moyen du placement de droits le seront, jusqu'à concurrence de leurs achats initiaux dans le cadre du placement de droits, au moyen de la tranche du placement dirigée qui est dirigé vers les prêteurs.

Les actionnaires engagés, le consortium de soutien et le consortium de garantie comprennent Aktiespararna, Alecta, Andra AP-fonden, Apotekets Pensionsstiftelse, Banco Fonder, Carl Bennet AB, Catella Capital, FöreningsSparbanken, Handelsbanken Fonder, LKAB, Östersjöstiftelsen, Peab, SEB Fonder, Sjunde AP-fonden, Skandia, Skellefteå Kraft, Sparbanken Nord, Stena Metall, Svenska Metallindustriarbetareförbundet et Trelleborg.

Une fois que les initiatives auront été réalisées, la Société entend restructurer son conseil d'administration de façon à y inclure des représentants des milieux des affaires et des placements suédois et prendre des mesures afin de ramener la Société en Suède, étant donné que la vaste majorité des actions de la Société sont détenues dans ce pays. Le conseil d'administration de la Société a également l'intention de nommer un conseil consultatif (le « conseil consultatif ») composé des représentants des milieux d'affaires et des placements suédois afin de l'aider à mener à bien les initiatives et à ramener la Société en Suède. Le conseil consultatif se composera de Carl Bennet (président du conseil de Elanders AB, Getinge Industrier AB et Sorb Industri), Göran Collert (président du conseil de FöreningsSparbanken AB), Göran Lindahl (membre du conseil de Ericsson, Sony et DuPont et ancien directeur général et chef de la direction de ABB), Kjell Nilsson (membre du conseil de Munksjö et ancien directeur général et chef de la direction de Trelleborg et Boliden), Anders Sundström (président du conseil de Sparbanken Nord et

ancien ministre de l'Industrie de la Suède) et Bengt Löfkvist (ancien directeur général et chef de la direction de Boliden Mineral). On s'attend à ce que les membres du conseil consultatif deviennent administrateurs de la Société.

RUBRIQUE 5 DESCRIPTION COMPLÈTE DU CHANGEMENT IMPORTANT

Voir le communiqué de presse qui se trouve ci-joint à l'annexe A.

**RUBRIQUE 6 RECOURS À L'ARTICLE 75(3) DE LA LOI DE L'ONTARIO
À L'ARTICLE 85(2) DE LA LOI DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE
À L'ARTICLE 118(2) DE LA LOI DE L'ALBERTA
À L'ARTICLE 84(2) DE LA LOI DE LA SASKATCHEWAN
À L'ARTICLE 81(3) DE LA LOI DE NOUVELLE-ÉCOSSE
À L'ARTICLE 76(3) DE LA LOI DE TERRE-NEUVE**

Non.

RUBRIQUE 7 RENSEIGNEMENTS OMIS

Aucun.

RUBRIQUE 8 MEMBRE DE LA DIRECTION PRINCIPALE

Robert K. McDermott
Secrétaire
Téléphone : (416) 364-2727

RUBRIQUE 8 DÉCLARATION DU MEMBRE DE LA DIRECTION PRINCIPALE

Le texte qui précède présente avec exactitude le changement important qui fait l'objet du présent avis.

Fait à Toronto, en Ontario, le 22 mai 2001

Pour **BOLIDEN LIMITÉE**,

Robert K. McDermott

Nom : Robert K. McDermott

Fonction : Secrétaire



Annexe A

communiqué de presse

Boliden Limitée annonce un nouveau placement d’actions et d’autres initiatives de refinancement *(sauf indication contraire, toutes les sommes en dollars sont exprimées en dollars américains)*

TORONTO, CANADA et STOCKHOLM, SUÈDE (le 18 mai 2001) – Boliden Limitée (la « Société ») a annoncé aujourd’hui les initiatives suivantes ayant pour but de rétablir sa solidité financière et sa souplesse en matière d’exploitation :

- a) le placement de droits d’actions ordinaires de 1,14 G SEK (114 M\$) à 2 SEK par action ordinaire auprès des actionnaires actuels de la Société, garanti par des engagements de souscription de certains actionnaires (les « actionnaires engagés ») et des engagements de soutien de certains actionnaires engagés ainsi que de certaines institutions financières, sociétés et associations et de certains syndicats et fonds suédois (le « consortium de soutien »), dont le produit servira à financer l’exploitation de la Société (le « placement de droits »);
- b) un placement d’actions ordinaires de 1,5 G SEK (150 M\$), au prix de 2 SEK chacune, dont une tranche de 0,5 G SEK (50 M\$) est garantie par des engagements d’achat de certains membres du consortium de soutien ainsi que de certaines institutions financières et certains fonds suédois (le « consortium de garantie ») et dont le solde est dirigé vers certains prêteurs de la Société (les « prêteurs »), dont le produit servira à réduire la dette bancaire de la Société, y compris les pertes qui seront subies au moment de la liquidation de ses contrats de couverture du change (le « placement dirigé »);
- c) une proposition soumise aux prêteurs de la Société en vue de refinancer et de restructurer le reste de la dette bancaire de celle-ci aux termes d’une nouvelle facilité de crédit, dont les modalités tiendront compte de la solidité financière accrue de la Société qui résultera du placement de droits et du placement dirigé.

Ces initiatives sont mutuellement conditionnelles.

Les actionnaires qui exercent tous leurs droits dans le cadre du placement de droits pourront acheter des actions ordinaires supplémentaires au prix de 2 SEK chacune. Les demandes d’achat d’actions supplémentaires des actionnaires qui ne pourront être satisfaites au moyen du placement de droits le seront, jusqu’à concurrence de leurs achats initiaux dans le cadre du placement de droits, au moyen de la tranche du placement dirigé qui est dirigé vers les prêteurs.

Les actionnaires engagés, le consortium de soutien et le consortium de garantie comprennent Aktiespararna, Alecta, Andra AP-fonden, Apotekets Pensionsstiftelse, Banco Fonder, Carl Bennet AB, Catella Capital, FöreningsSparbanken, Handelsbanken Fonder, LKAB, Östersjöstiftelsen, Peab, SEB Fonder, Sjunde AP-fonden, Skandia, Skellefteå Kraft, Sparbanken Nord, Stena Metall, Svenska Metallindustriarbetareförbundet et Trelleborg.

Une fois que les initiatives auront été réalisées, la Société entend restructurer son conseil d'administration de façon à y inclure des représentants des milieux des affaires et des placements suédois et prendre des mesures afin de ramener la Société en Suède, étant donné que la vaste majorité des actions de la Société sont détenues dans ce pays. Le conseil d'administration de la Société a également l'intention de nommer un conseil consultatif (le « conseil consultatif ») composé des représentants des milieux d'affaires et des placements suédois afin de l'aider à mener à bien les initiatives et à ramener la Société en Suède. Le conseil consultatif se composera de Carl Bennet (président du conseil de Elanders AB, Getinge Industrier AB et Sorb Industri), Göran Collert (président du conseil de FöreningsSparbanken AB), Göran Lindahl (membre du conseil de Ericsson, Sony et DuPont et ancien directeur général et chef de la direction de ABB), Kjell Nilsson (membre du conseil de Munksjö et ancien directeur général et chef de la direction de Trelleborg et Boliden), Anders Sundström (président du conseil de Sparbanken Nord et ancien ministre de l'Industrie de la Suède) et Bengt Löfkvist (ancien directeur général et chef de la direction de Boliden Mineral). On s'attend à ce que les membres du conseil consultatif deviennent administrateurs de la Société.

Contexte

Ces initiatives sont le point culminant du programme de gestion du capital de la Société amorcé au milieu de 2000 et rétabliront la solidité financière et la souplesse en matière d'exploitation de la Société. La structure et les modalités du prix du placement de droits et du placement dirigé ont été établies de façon à inciter les actionnaires à y participer dans la plus grande mesure possible et à leur permettre de le faire. S'ils exercent tous leurs droits dans le cadre des placements, les actionnaires demeureront propriétaires d'environ 84 % de la Société.

Placement de droits et placement dirigé

Placement de droits

Le placement de droits s'adresse aux porteurs d'actions ordinaires, aux porteurs de certificats suédois d'actions étrangères représentant des actions ordinaires (les « CSAE ») et aux porteurs d'actions privilégiées convertibles. La Société a actuellement environ 218,77 millions d'actions ordinaires en circulation, dont environ 82 % sont représentées par des CSAE. Elle compte actuellement environ 4,67 millions d'actions privilégiées convertibles en circulation, chacune de ces actions étant convertible en 14,3803 actions ordinaires. Les actions ordinaires et les actions privilégiées convertibles sont négociées à la Bourse de Toronto, et les CSAE, à la Bourse de Stockholm.

Les porteurs d'actions ordinaires recevront un droit par action ordinaire qu'ils détiennent. Les porteurs de CSAE recevront un certificat de droits étrangers (« CDE ») par CSAE qu'ils

détiennent. Les porteurs d'actions privilégiées convertibles recevront 14,3803 droits par action qu'ils détiennent. Chaque droit permettra au porteur d'acheter deux actions ordinaires au prix de 0,30 \$ CA (l'équivalent de 2 SEK) chacune. Chaque CDE donnera à son porteur le droit d'acheter deux CSAE au prix de 2 SEK chacun. Les droits et les CDE seront entièrement transférables et seront inscrits à la Bourse de Toronto et à la Bourse de Stockholm, respectivement. Les droits et les CDE seront mutuellement convertibles.

Les porteurs de droits qui exercent tous leurs droits auront le droit d'acheter des actions ordinaires supplémentaires au même prix d'achat. Les porteurs de CDE qui exercent tous leurs CDE auront le droit d'acheter des CSAE additionnels au même prix. Les demandes d'achat supplémentaires des porteurs de droits et des porteurs de CDE qui ne pourront pas être satisfaites au moyen du placement de droits le seront, jusqu'à concurrence de leurs achats initiaux dans le cadre du placement de droits, au moyen de la tranche du placement dirigé qui est dirigée vers les prêteurs.

La Société a reçu des engagements d'achat (les « engagements d'achat ») des actionnaires engagés, aux termes desquels ceux-ci ont convenu d'exercer une partie ou la totalité des droits ou des CDE qui leur ont été émis en contrepartie de 258 M SEK (25,8 M\$) au total. La Société a également reçu des engagements de soutien (les « engagements de soutien ») du consortium de soutien, aux termes desquels celui-ci a convenu d'acheter le nombre de CSAE correspondant au nombre d'actions ordinaires et de CSAE qui n'ont pas été achetés dans le cadre du placement de droits, au prix de 2 SEK par action ordinaire, jusqu'à concurrence de 885 M SEK (88,5 M\$) (le « montant de l'engagement de soutien maximal »). Aucune rémunération n'est payable aux actionnaires engagés à l'égard des engagements d'achat. Une somme correspondant à 3 % du montant de l'engagement de soutien maximal est payable au consortium de soutien à l'égard des engagements de soutien.

Placement dirigé

Le placement dirigé sera dirigé vers les prêteurs quant à 1,0 G SEK (100 M\$), déduction faite des demandes d'achat supplémentaires des porteurs de droits et des porteurs de CDE qui n'auront pas été satisfaites au moyen du placement de droits. Les 0,5 G SEK (50 M\$) restants seront dirigés vers le consortium de garantie. Le prix d'achat des CSAE devant être émis dans le cadre du placement dirigé s'établira à 2 SEK par CSAE.

La Société a reçu des engagements d'achat (les « engagements d'achat ») du consortium de garantie à l'égard du montant intégral de la tranche du placement dirigé qui est dirigée vers eux. La Société demandera aux prêteurs des engagements d'achat similaires à l'égard du montant intégral de la tranche du placement dirigé qui est dirigée vers eux (les « engagements des prêteurs »). Aucune rémunération ne sera payable aux prêteurs à l'égard des engagements des prêteurs. Une somme correspondant à 3 % du montant des engagements d'achat est payable au consortium de garantie à l'égard des engagements d'achat.

Conditions

Les engagements des actionnaires engagés, du consortium de soutien et du consortium de garantie sont tributaires de l'approbation et de la mise en œuvre de la proposition de refinancement (décrite ci-dessous) selon des modalités satisfaisantes, de la réception des engagements des prêteurs et du fait que la Société conserve ses participations dans Compañía Minera Lomas Bayas et Compañía Minera Boliden Westmin Chile Limitada, les propriétaires du projet de cuivre Lomas Bayas SX-EW et du gisement de cuivre Fortuna de Cobre adjacent, situés au Chili (l'« actif chilien »).

Le placement de droits et le placement dirigé sont mutuellement conditionnels et dépendent également de l'approbation et de la mise en œuvre de la proposition de refinancement selon des modalités satisfaisantes.

Emploi du produit, etc.

Le produit net du placement de droits servira à financer l'exploitation de la Société. Le produit net du placement dirigé servira à réduire la dette bancaire de la Société, y compris les pertes que celle-ci subira au moment de la liquidation de ses contrats de couverture du change.

Le placement de droits et le placement dirigé seront faits par voie de prospectus au Canada et en Suède. La Société lancera formellement les placements une fois que le prospectus aura été approuvé par les organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens et la Bourse de Stockholm, ce qui devrait prendre de deux à trois semaines. Le placement de droits pourra être accepté pendant au moins 21 jours après la date de clôture des registres, qui devrait avoir lieu à la mi-juin. La Société s'attend à ce que la proposition de refinancement soit alors finalisée. Elle entend réaliser les placements d'ici la mi-juillet.

Les certificats représentant les droits ne seront pas postés aux actionnaires résidant aux États-Unis ou dans un autre territoire où, de l'avis de la Société, de tels certificats ne peuvent être remis ou les actions ordinaires ne peuvent être émises. Il ne sera pas tenu compte des CDE dans les comptes VP des porteurs de CSAE résidant aux États-Unis, en Australie ou au Japon.

Proposition de refinancement

La Société présentera une proposition de refinancement aux contreparties de ses contrats de couverture du change et aux prêteurs de ses principales facilités de crédit autres que les prêteurs du projet Lomas Bayas (la « proposition de refinancement »). Aux termes de la proposition de refinancement, les contreparties seront appelées à liquider les contrats de couverture et à convertir les pertes subies en dette, et les contreparties et les prêteurs seront appelés à refinancer la dette impayée aux termes d'une nouvelle facilité de crédit dont les échéances seront échelonnées sur deux à cinq ans et dont les modalités tiendront compte de la solidité financière accrue de la Société qui résultera du placement de droits et du placement dirigé de même que de la réduction de la dette bancaire subséquente.

Actif chilien

La Société a également annoncé aujourd'hui qu'elle n'était pas parvenue à s'entendre avec Noranda Inc. et Falconbridge Limitée relativement à la vente de l'actif chilien selon des modalités que son conseil d'administration juge satisfaisantes, tel qu'il est prévu dans la lettre d'intention que les parties ont signée le 28 février 2001. Elle conservera donc l'actif chilien. La Société a maintenant l'intention de mettre en œuvre un plan de refinancement de la dette relative au projet Lomas Bayas.

Boliden extrait, traite et vend des métaux et des minéraux, surtout du cuivre et du zinc, en Europe, au Chili et au Canada.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

Thomas Cederborg
Président et chef de la direction
Boliden Limitée
Kanalvägen 18
C.P. 5001
SE-194 61 Upplands Väsby, Suède
Téléphone : (08) 610-1602

Anders Haker
Vice-président principal et chef des finances
Boliden Limitée
3300, Bloor Street West
Bureau 1500, West Tower
Etobicoke (Canada) M8X 2X2
Téléphone : (416) 216-2263